

**PRESENTS** : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, BOUDRY, MM. DRUET, CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, M. BRUNIAUX.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. POULET pouvoir à M. LECOQ  
M. PETIGNY pouvoir à Mme BUGADA  
M. CHAZERAND pouvoir à Mme REGALDI  
Mme GRESSER pouvoir à Mme DEPIERRE  
Mme LAMY pouvoir à Mme BAILLY  
M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CHUARD Valentin

Après l'appel des Conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire donne quelques informations sur l'arrivée d'ukrainiens à Arbois et dans les environs.

Mme DEPIERRE Valérie salue la belle mobilisation des élus, des services municipaux, des associations et des habitants. Elle remercie les habitants pour leur engagement.

On passe à l'ordre du jour :

- 1) Intervention membres du Comité Consultatif : environnement-forêt-espaces verts-transition énergétique et numérique,
- 2) Fiscalité directe locale 2022 : vote des taux,
- 3) Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022,
- 4) Attributions de subventions aux associations,
- 5) Demande de subvention ENVI : aménagement Place Delort,
- 6) Demande de subvention au Département : démolition ancienne gendarmerie et aménagement Place Delort,
- 7) Demande de subvention ENVI : aménagement Place St Just,
- 8) Demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS) : aménagement zone de loisirs,
- 9) Projet de convention de transfert des équipements communs du lotissement des « Vignes Ensoleillées »,
- 10) Demande de subventions : culture pour tous,
- 11) Modification des statuts du SIVOS,
- 12) Location anciens locaux MSA,
- 13) Convention de gestion : appartement rue des Fossés,
- 14) Attribution d'un nom de rue,
- 15) Recrutement d'un volontaire territorial en administration,
- 16) Mise en œuvre du ticket mobilité,
- 17) Création et suppression d'emploi : filière technique,
- 18) Communications.

\*\_\*\_\*

**1 – INTERVENTION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF : ENVIRONNEMENT-FORÊT-ESPACES VERTS-TRANSITION ENERGETIQUE ET NUMERIQUE**

Mme DEPIERRE Valérie suspend la séance du Conseil pour l'intervention des membres du Comité Consultatif.

Mme DEPIERRE Valérie remercie le Comité pour le travail effectué et reprend le Conseil, elle ouvre le débat.

M. BRUNIAUX Philippe pense que la phase de test doit également se tenir sur la période hivernale.

Mme CALONNE Evelyne pense qu'une autre solution pour les éclairages de Noël doit être trouvée, peut-être les éteindre plus tôt dans la soirée.

Mme PINGAT Martine indique que l'extinction des lumières des vitrines et de la Ville conduira les bars à fermer plus tôt puisqu'il n'y aura plus de lumière.

Mme PINGAT Martine et M. BRUNIAUX Philippe pensent que si chaque Conseiller donne son avis et ses propositions le débat va durer trop longtemps. Le Comité a fait un travail et des propositions que le Conseil doit approuver ou non.

M. BRUNIAUX Philippe pense que débattre doit avoir ses limites, entre consultations, comités... il rappelle que les électeurs ont donné leurs voix aux élus pour qu'ils prennent des décisions.

Mme DEPIERRE Valérie souhaite que tous les conseillers puissent s'exprimer sur le sujet, puis indique ensuite que la phase test pourrait démarrer dès le 21 mai 2022 si le Conseil en est d'accord.

Il est proposé un vote sur les propositions du Comité.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. MOLIN et Mme PINGAT), le Conseil Municipal approuve les actions proposées par le Comité Consultatif Environnement-Forêt-Espaces verts-Transition énergétique et numérique, à savoir :**

**- la mise en place d'une période de tests sur l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit : du Dimanche au jeudi soir de Minuit à 5h du matin, le vendredi et le samedi soir de 2h à 5h du matin.**

**- la suppression de certains points lumineux,**

**- faire respecter la réglementation sur l'éclairage commercial,**

**- travailler avec le SIEC sur la programmation annuelle de travaux d'éclairage public,**

**- participer aux animations nuit des étoiles, jour de la nuit, soirée du 21 mai.**

## **2 – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022 : VOTE DES TAUX**

Il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales. Le taux de la taxe d'habitation ne devant plus être délibéré, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des autres taxes (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) et de les maintenir au niveau 2021. Pour rappel, le taux départemental de TFPB s'est additionné depuis 2021 au taux communal de TFPB.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient pour 2022 les mêmes taux d'imposition directe communale :**

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	48,33 %	48,33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,63 %	31,63 %

## **3 – TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022**

Il est nécessaire de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour l'année 2022, les bases prévisionnelles d'imposition sont évaluées à 4 035 120 € et le produit attendu est de 259 296 €.

M. LECOQ Yves indique que la baisse proposée est mécanique, elle est le résultat de coûts amoindris du fait de la qualité du tri effectué par les habitants et du prix de vente de certaines matières premières recyclées qui augmente.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 à 6,425979 % (pour mémoire, il était de 6,6985 % en 2021).**

## **4 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme BUGADA Catherine explique que les demandes de subventions aux associations ont été traitées en deux parties avec deux modalités d'attribution, l'une pour les associations hors sport, l'une pour les associations sportives :

Elle présente, en premier lieu, les travaux de la commission en charge des subventions aux associations hors sport. Ladite-commission a donné son avis et a émis une proposition sur les subventions sollicitées (hors sport).

		DEMANDE	PROPOSITION
		AN 2022	AN 2022
<b>Le 13 Éphémère</b>			
	Service		
<b>Subventions annuelles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>5 900,00</b>	<b>5 900,00</b>
Subvention de fonctionnement	LE 13 - 331	5 900,00	5 900,00
<b>Subventions évènementielles - Cpte 65748</b>			
	<b>Totaux</b>	<b>800,00</b>	<b>800,00</b>
Aménagement cour intérieure	LE 13 - 331	800,00	800,00
<b>TOTAUX</b>	<b>LE 13 338</b>	<b>6 700,00</b>	<b>6 700,00</b>

		DEMANDE	PROPOSITION
		AN 2022	AN 2022
<b>AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ARBOIS</b>			
	Service		
<b>Subventions annuelles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 000,00</b>
Subvention de fonctionnement Mutualisée avec J.S.P.	POM 12	4 500,00	4 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>POM 113</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 000,00</b>

		DEMANDE	PROPOSITION
		AN 2022	AN 2022
<b>ASSOCIATIONS Diverses</b>			
	Service		
<b>Subventions annuelles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>2 800,00</b>	<b>1200,00</b>
Association l'Ecole du Chat	ASS 024	800,00	800,00
Jardiniers Val de Cuisance (équipements Jardins Ethole)	ASS 024	1 600,00	Vocation sociale proposition que le CCAS étudie la demande
Office des Sports d'Arbois	ASS 024	400,00	400,00
<b>Subventions évènementielles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00</b>
Office des Sports d'Arbois - Remise de médailles	ASS 024	100,00	Pas de subvention
Office des Sports d'Arbois - Fête du Sport	ASS 024	100,00	Pas de subvention
<b>TOTAUX</b>	<b>ASS 025</b>	<b>3000,00</b>	<b>1200,00</b>

		DEMANDE	ACCORDE
		AN 2022	AN 2022
<b>ASSOCIATIONS Culturelles</b>			
	Service		
<b>Subventions annuelles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>7300,00</b>	<b>6100,00</b>
Toque de Tango fonctionnement	CUL 30	1 000,00	Pas de subvention de fonctionnement mais achat de leur spectacle «Surface» par la Ville
Orgue et Musique - Annuelle	CUL 30	500,00	500,00
Le Pélican d'Arbois - Batterie-fanfare	CUL 30	1 500,00	1 300,00
Le Choeur OPUS 39	CUL 30	1 000,00	1 000,00
Association Atout Livre	CUL 30	400,00	400,00
Association La Crue	CUL 30	2 000,00	2 000,00
Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques (Protection et sécurisation Baume du Coudrier et actions spéléologiques sur le territoire)	CUL 30	900,00	900,00
<b>Subventions évènementielles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>18700,00</b>	<b>18700,00</b>
Le Choeur OPUS 39 - concert annuel «Autour des Magnificat»	CUL 30	1 000,00	1 000,00

Orgue et Musique - Festival d'Orgue 2022	<b>CUL 30</b>	4 000,00	4 000,00
Association La Crue Festival Août 2022	<b>CUL 30</b>	5 000,00	5 000,00
Lire au cœur du Jura (festival Dé-Lire en Revermont juin 2022)	<b>CUL 30</b>	1 000,00	1 000,00
Association Européenne du Festival de Caves	<b>CUL 30</b>	800,00	800,00
Association Les Femmes de la Fontaine- fête estivale juillet 2022 et marché de Noël novembre 2022)	<b>CUL 30</b>	1 500,00	1 500,00
Tous en Scène 39 (représentation théâtrales 2022)	<b>CUL 30</b>	400,00	400,00
Oreille en Fête (festival chansons d'automne novembre 2022)	<b>CUL 30</b>	2 000,00	2 000,00
Mi-scène (spectacle Barnum 2022)	<b>CUL 30</b>	500,00	500,00
Association Toque de Tango Festival de tango 2022	<b>CUL 30</b>	2 500,00	2 500,00
<b>TOTAUX</b>	<b>CUL 30</b>	<b>26000,00</b>	<b>24800,00</b>

		DEMANDE	PROPOSITION
	Service	AN 2022	AN 2022
<b>SPORTS</b>			
<b>Subventions évènementielles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>1500,00</b>	<b>1500,00</b>
Association Trail du Cirque du Fer à Cheval	<b>SPO 325</b>	1 500,00	1500,00
<b>TOTAUX</b>	<b>SPO 325</b>	<b>1500,00</b>	<b>1500,00</b>

		DEMANDE	PROPOSITION
	Service	AN 2022	AN 2022
<b>COMITE DES FETES</b>			
<b>Subventions annuelles – Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>3 700,00</b>	<b>3 700,00</b>
Comité des Fêtes - Fonctionnement annuel	<b>FET 023</b>	3 700,00	3 700,00
<b>Subventions évènementielles - Cpt 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
Comité des Fêtes - Crédits animation - Carnaval Pasteur 2022	<b>FET 023</b>	1 500,00	1 500,00
<b>TOTAUX</b>	<b>FET 023</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 200,00</b>

		DEMANDE	PROPOSITION
	Service	AN 2022	AN 2022
<b>PASTEUR PATRIMOINE ARBOISIEN</b>			
<b>Subventions évènementielles - Cpte 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>5000,00</b>	<b>2 500,00</b>
Organisation Journée de conférences en mai/colloque de la Société d'Histoire de la médecine/12 panneaux d'exposition plein air sur la jeunesse de Pasteur/Ateliers scientifiques au Château Pécauld	<b>CUL 30</b>	5000,00	2500,00

Rappel des règles de paiement pour les subventions octroyées pour l'organisation d'une manifestation sur la Commune :

Le versement de l'aide municipale interviendra après que les 2 conditions soient réunies :

- condition 1 : la réalisation de la manifestation : les dates de début et de fin de l'événement doivent être indiqués précisément dans le dossier de demande de subvention.

- condition 2 : l'envoi du bilan technique et financier dans un délai de 3 mois maximum.

Un acompte peut être versé sur demande avant la date de la manifestation. Cependant, si la manifestation doit être annulée, l'acompte devra être remboursé dans un délai d'un mois à compter de la date de programmation initiale.

Souvenir Français : il est proposé d'établir une convention annuelle sur la base de 0,30 €/habitant pour le fonctionnement de l'association. Le calcul se fera sur les populations légales millésimées entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Soit une subvention de 988,50 € arrondi à 990 € pour l'année 2022 (3 295 hab., population

municipale légale en vigueur au 1er janvier 2022, millésimée 2019, définie dans les limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2021).

M. BRUNIAUX Philippe demande si les interventions faites par les membres de la commission seront retranscrites dans le compte-rendu du Conseil car il aimerait qu'il soit redit que l'enveloppe dédiée par la Commune au bicentenaire de Pasteur comprend les montants des subventions accordées aux associations pour leurs activités liées au bicentenaire.

Mme Catherine BUGADA précise que cela sera consigné dans le (présent) compte-rendu.

M. Philippe BRUNIAUX indique qu'il n'y a aucune volonté de la Commune de marquer le bicentenaire. Toutes les animations du bicentenaire sont portées par les associations arboisiennes. L'enveloppe financière liée au bicentenaire est incluse dans l'enveloppe subventions aux associations.

Mme DEPIERRE Valérie répond que néanmoins les subventions demandées dans ce cadre sont accordées.

Mme CHATEAU Christine regrette que la Ville ne marque pas plus sa participation à cet évènement.

Mme PINGAT Martine ajoute qu'elle est questionnée par les habitants sur ce que va faire la Commune. Elle regrette qu'alors que la Commune dispose d'un adjoint à la culture et d'un service culturel, elle ne s'empare pas de cet évènement.

Mme DEPIERRE Valérie rappelle que le choix, dès le début du mandat, est de travailler avec les associations. La Ville ne veut pas faire à la place des associations, c'est un choix assumé que de travailler avec des partenaires et les associations.

Mme CHATEAU Christine ajoute que la volonté de travailler avec les associations n'empêche pas de tout recentrer autour de Pasteur sous l'égide de la Ville. La dimension politique de l'évènement manque.

M. LECOQ Yves ajoute que la programmation des musées marque cet évènement et que des animations telles que les déambulations théâtrales sont bien portées par la Commune.

M. BRUNIAUX Philippe répond qu'aucune impulsion n'est donnée par la Commune, exemple aurait pu être pris sur la Commune de Poligny qui a montré une vraie volonté pour les Jacobins. Cela n'enlève rien à la qualité des animations proposées pour le bicentenaire mais il apparaît que la Crue et le Comité des Fêtes sont très sollicités.

Mme CHATEAU Christine se dit étonnée que la subvention pour les jardiniers soit passée au CCAS. Il n'y a pas que des personnes en difficulté qui louent un jardin, il ne s'agit pas que de social.

Mme BUGADA Catherine répond que ce point a été discuté en commission et que c'est le côté «intergénérationnel» de l'action qui place cette association parmi les associations qui œuvrent dans le domaine du social

Mme PINGAT Martine s'étonne des remarques relatives à l'Office des Sports et au refus de subvention pour la Fête du Sport et de la remise des récompenses. La buvette n'est pas la buvette du foot ou du rugby, le public est essentiellement des enfants, l'Office ne fait pas de «sous» avec la buvette.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions telle que proposée par la commission. (M. BRUNIAUX, Président de l'association Pasteur Patrimoine Arboisien et M. TAUBATY, Vice-Président du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote de ces deux subventions).**

Concernant l'attribution des subventions aux associations sportives, Mme BUGADA explique que le travail sur les critères de subventions, engagé l'année dernière avec les clubs, s'est poursuivi durant l'année et a abouti à un ajustement des critères qui ont ensuite été cotés. Le dossier de demande de subvention a été refait pour permettre la collecte des données nécessaires au calcul.

Il en découle les propositions d'attribution suivantes :

SPORTS	Service	AN 2022
<b>Subventions Annuelles - Cpt 65748</b>	<b>Totaux</b>	<b>42750,00€</b>
Association Sportive du Collège Pasteur	SPO 325	1038,00€
Jura Cyclisme	SPO 325	6070,00 €
Le Pélican Gymnastique	SPO 325	3995,00€

Hand-Ball d'Arbois	<b>SPO 325</b>	3722,00€
Cercle d'Escrime d'Arbois	<b>SPO 325</b>	804,00€
Union Sportive Arboisienne Rugby	<b>SPO 325</b>	9223,00€
Arbois Badminton Club	<b>SPO 325</b>	1754,00€
Triangle d'Or Jura Foot	<b>SPO 325</b>	10583,00€
Tennis Club Arboisien	<b>SPO 325</b>	3754,00€
Les Chevaliers du Pélican (Tir à l'Arc)	<b>SPO 325</b>	710,00€
Olymp' Sport	<b>SPO 325</b>	121,00€
Entente Jura Centre Athlétisme	<b>SPO 325</b>	699,00€
Les Arboisiennes	<b>SPO 325</b>	32,00€
Retraite Sportive du Triangle d'Or (Restor)	<b>SPO 325</b>	243,00€

Mme PINGAT Martine trouve la subvention accordée aux Arboisiennes ridicule.

Mme BUGADA Catherine répond que l'application stricte du barème avec application des critères abouti à cette subvention de 39 €. L'association sera rencontrée.

Mme CHATEAU Christine pense qu'un minimum de subvention pourrait être accordé.

Mme DEPIERRE Valérie répond que le travail se fait au plus près des associations, des locaux sont mis à disposition... Il n'est pas nécessaire d'attribuer de subvention s'il n'y a pas de véritables besoins.

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux clubs sportifs.**

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la subvention attribuée chaque année pour le fonctionnement du CCAS : 12 000 € pour 2022**

Mme BUGADA Catherine indique qu'une demande de subvention exceptionnelle a été reçue du Club Olymp Sport de 735 € pour la participation au Championnat de France de tir à l'arc en «Sport adapté» FFSA, le 01/04/2022.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue cette subvention exceptionnelle.**

#### **5 – DEMANDE DE SUBVENTION ENVI : AMENAGEMENT PLACE DELORT**

Mme DEPIERRE Valérie indique que ce point et le point 7 sont retirés de l'ordre du jour. La Commune pourra entrer dans un nouveau dispositif d'aide mis en place par la Région car suite à la nouvelle mandature régionale le dispositif est en cours de re-définition. La ville pourra bénéficier d'un nouveau contrat de centralité avec la région.

#### **6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : DEMOLITION ANCIENNE GENDARMERIE ET AMENAGEMENT PLACE DELORT**

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil Municipal sollicitait auprès du Département une subvention pour la démolition de l'ancienne gendarmerie. Par courrier du 20 mai 2021, le Conseil Départemental indiquait que la DST n'avait pas vocation à co-financer des démolitions sans projet de réaménagement associé. Il convient donc de compléter la demande en présentant l'ensemble du projet et une estimation du coût total du projet (déconstruction et réaménagement de l'espace libéré).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention sur un montant d'opération estimé à 407 763 € H.T.**

**Ainsi le plan prévisionnel de financement s'établirait comme suit :**

**DEPENSES : 489 315,60 € T.T.C.**

## **RECETTES**

- Subvention Etat DETR : 94 751,10 €
  - Subvention Département : 81 552,60 €
  - Autofinancement : 231 459,30 €
  - TVA : 81 552,60 €
- TOTAL : 489 315,60 € T.T.C.**

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS**

Dans le cadre du projet global pour le sport, la jeunesse et les loisirs, il est proposé l'aménagement d'un espace «sport loisirs» intergénérationnel, en lieu et place des anciens tennis, route de Lyon. Ce projet intègre un skate-park, un city stade, un anneau de pratique cycliste ainsi que des aménagements de loisirs et de détente (jeux pour enfants, mobiliers urbains... ).

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 400 000 € H.T. soit 480 000 € T.T.C.

L'Agence Nationale du Sport au titre du programme équipement sportif de proximité «5 000 terrains de sports» pourrait financer ce projet jusqu'à 80 % du montant prévisionnel des travaux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme prévisionnel et autorise Mme la Maire à solliciter une subvention de 320 000 € soit 80 % de montant prévisionnel des travaux.**

## **9 – PROJET DE CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT DES « VIGNES ENSOLEILLEES »**

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement, le lotissement « des vignes ensoleillées » il est envisagé la rétrocession par l'opérateur de l'emprise des terrains de la voirie nouvelle et des équipements dès leur achèvement définitif et après réception des travaux par les différents concessionnaires de réseaux.

Cette rétrocession doit faire l'objet d'une convention de rétrocession qui fixe les modalités et les engagements de l'opérateur et de la Commune.

**A l'unanimité, le conseil Municipal approuve la convention et à autorise Mme la maire à signer tous les documents afférents.**

## **10 – DEMANDE DE SUBVENTIONS : CULTURE POUR TOUS**

Dans le cadre des actions culturelles qui vont être mises en place dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite des aides du Département et de la Région.**

## **11 – MODIFICATION DES STATUS DU SIVOS**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts du SIVOS telle que proposée.

Le Comité Syndical du SIVOS a approuvé la modification des statuts qui rend obligatoire pour les Communes membres la participation à 100 % des dépenses liées au financement obligatoire des frais de scolarisation des enfants à l'école privée St Just.

**Article 9 bis** : Par dérogation à l'article 9, alinéa 1, des statuts du Syndicat concernant ses dépenses obligatoires de fonctionnement ; les Communes adhérentes participeront à hauteur de **100 %** au prorata du nombre d'élèves inscrits le premier jour de la rentrée de septembre de l'année N-1, pour les dépenses suivantes :

- Fournitures scolaires
- Participation obligatoire à l'OGEC St Just pour les enfants de 3 ans et plus scolarisés en maternelle et élémentaire de l'école St Just, école sous contrat d'association.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de statuts.**

## **12 – LOCATION ANCIENS LOCAUX MSA**

En vue de la réalisation de travaux dans leurs locaux, la Banque Populaire et La Poste sollicitent la location des anciens locaux de la MSA.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à louer, les anciens locaux de la MSA, rue des Fossés, aux entreprises et administrations qui pourraient en avoir besoin de manière ponctuelle (pendant la réalisation de travaux par exemple). Le loyer pourrait être fixé à 1 200 € mensuels, charges comprises.**

## **13 – CONVENTION DE GESTION APPARTEMENT RUE DES FOSSES**

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la gestion de l'appartement n° 3 situé au 22 rue des Fossés au CCAS.

Le CCAS aura toute latitude pour louer cet appartement, il encaissera les loyers. Il réalisera tous les travaux d'entretien courant, la Commune d'Arbois assurant les travaux de gros entretien, les grosses réparations et les travaux liés à la sécurité.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention.**

## **14 – ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE**

Mme DEPIERRE Valérie indique que les riverains avaient sollicité la Commune car ils rencontraient des problèmes de courriers notamment.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, après concertation avec les riverains, le nom de chemin des Chapons.**

## **15 – RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION**

Le Gouvernement a mis en place le Volontariat Territorial en Administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois.

Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 452 et l'indice brut 538. (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Mme BOUDRY Jeanne rappelle l'obligation faite à la Commune de réaliser un diagnostic permanent pour faire vivre le Schéma Directeur d'Assainissement suite à son adoption. La Commune connaît désormais l'état initial charge à elle de l'améliorer et de faire que le système se rapproche de la conformité. Ce diagnostic pourrait être fait par un bureau d'étude mais il est mieux de le faire en interne afin d'avoir une vraie connaissance du réseau.

Il s'agit d'un poste à 80 % et une enveloppe de 40 000 € avait été réservée.

Les Communes de Pupillin, Mesnay et Montigny vont participer au financement de ce poste au prorata du nombre d'habitants.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal permet le recrutement d'un VTA dans le cadre de l'assainissement sur la base d'un contrat de projet d'une durée de 12 mois.**

## **16 – MISE EN ŒUVRE DU TICKET MOBILITE**

Il est proposé au Conseil Municipal la mise en œuvre du ticket mobilité.

Ce dispositif financé par la Région Bourgogne Franche-Comté consiste au versement d'une aide mensuelle de 40 € (11 mois sur 12) aux agents remplissant les conditions, 20 € sont remboursés par la Région.

Les conditions :

- résider en Bourgogne-Franche-Comté,

- percevoir un salaire brut (y compris primes éventuelles) égal ou inférieur à 2 fois le SMIC (2 450 € net environ),
- effectuer un déplacement domicile-travail de 30 km minimum aller,
- le déplacement domicile-travail ne doit pas pouvoir être effectué en transport collectif ou doit, si c'est le cas, être égal ou supérieur à une durée de 1 heure (pour un trajet).

4 agents remplissent ces conditions.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place du ticket mobilité.**

## **17 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : FILIERE TECHNIQUE**

Mme la Maire indique au Conseil Municipal que, suite à la promotion interne d'un agent de la Ville d'Arbois et après avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion du Jura du 10 mars 2022, il s'avère nécessaire de supprimer et de créer l'emploi correspondant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, un emploi de technicien à temps complet et de supprimer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2019 de la Commune d'Arbois.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des effectifs :**

<b>VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS</b>			
<b>EMPLOIS PERMANENTS AU 1er mai 2022</b>			
<b>GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTE EXISTANT</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>9</b>	
Attaché Principal	A	2	TC
Attaché	A	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	30 h
Adjoint administratif	C	1	TC
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>19</b>	
Technicien principal 1ère classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	4	TC
Adjoint technique	C	1	10 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TC
Agent de maîtrise	C	3	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>3</b>	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>2</b>	
Chef de service de police municipale	B	1	TC
Gardien brigadier	C	1	TC
<b>TOTAL</b>		<b>33</b>	

La séance est levée à 22 h 15.